

CONDITIONS DE PROMOTION EN ÉCOLE DE MATURITÉ (EM)

1 ^{RE} ET 2 ^E ANNÉES		
• autant de fois 4 points qu'il y a de notes	44 points (1 ^e) 48 points (2 ^e)	
• groupe : français + (langue 2 + langue 3)/2 arrondi au demi-point + mathématiques + option spécifique (OS)	16 points	
• nombre de notes inférieures à 4	4 notes max.	
3 ^E ANNÉE		
• autant de fois 4 points qu'il y a de notes, y compris le travail de maturité (TM) et l'option complémentaire (OC) avec déduction de la somme des écarts à 4 des notes insuffisantes (double compensation)	56 points	4 notes reprises de 2 ^e année (chimie, physique, géographie, option artistique)
• nombre de notes inférieures à 4	4 notes max.	
• au moins 3.5 de moyenne aux examens		

 Règlement de l'École de maturité 2022 (REM), art. 13 et 19

Exemple pour un bulletin de 3^e année :

Discipline	Note annuelle	Note examen écrit	Note examen oral	Note définitive
Français	4	4	4.5	4.5
Langue 2	4	4	5	4.5
Langue 3	4	4.5	5	4.5
Mathématiques	5	4	4.5	5
Biologie	5			5
Chimie (2 ^e)	4.5			4.5
Physique (2 ^e)	4			4
Histoire	3.5			3.5
Géographie (2 ^e)	3			3
Philosophie	3.5			3.5
Option artistique (2 ^e)	4			4
Option spécifique	4.5	4.5	4.5	4.5
Option complémentaire	4.5		5	5
Travail de maturité				4.5
Total				60
Ecart à 4 des insuffisances				-2
Total compensé				58

CONDITIONS DE PROMOTION EN ÉCOLE DE MATURITÉ (EM)

PASSAGE DE L'EM À L'ECG

1^{re} année

- | | |
|--|-------------|
| • à la fin du 1 ^{er} semestre | 1EM en 1ECG |
| • à la fin de l'année scolaire | 1EM en 2ECG |

2^e année

- | | |
|--|-------------|
| • à la fin du 1 ^{er} semestre | 2EM en 2ECG |
|--|-------------|

Conditions de passage : 10.5 points = français + (langue 2 + langue 3)/2 arrondi au demi-point + mathématiques

En cas d'échec à la fin de la 1EM, l'élève au statut « régulier » peut répéter son année en 1ECG. Il en va de même pour un élève au statut « régulier » de 2EM souhaitant doubler en 2ECG.

 Règlement de l'École de culture générale 2022 (RECG), art. 6

EXAMENS

Les candidats, dont l'échec n'est dû qu'à l'examen, peuvent se présenter à une session de rattrapage. La session de rattrapage se compose des épreuves complètes d'examen dans les disciplines dont la note définitive est insuffisante. Les notes définitives suffisantes restent acquises.

Les notes obtenues lors de la session de rattrapage remplacent celles de la session ordinaire; elles sont combinées avec les notes annuelles pour établir un nouveau bulletin de notes définitives. La Conférence des maîtres apprécie les cas limites ou les circonstances particulières.

 Règlement de l'École de maturité 2022 (REM), art. 20

CONDITIONS DE PROMOTION EN ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG)

1 ^{RE} ET 2 ^E ANNÉES		
• autant de fois 4 points qu'il y a de notes	36 points 44 points	1ECG, tronc commun 2ECG, domaines communication et information (CI) pédagogie (PE) santé (SA)
• points négatifs	2 points max.	
• nombre de notes inférieures à 4	3 notes max.	
3 ^E ANNÉE		
• autant de fois 4 points qu'il y a de notes, y compris le travail personnel de Certificat (TPL)	48 points (CI, SA) 44 points (PE)	3ECG, domaines communication et information (CI) pédagogie (PE) santé (SA)
• points négatifs	2 points max.	
• nombre de notes inférieures à 4	3 notes max.	
• au moins 3.5 de moyenne aux examens		Voir <i>Examens</i>

 Règlement de l'École de culture générale 2022 (RECG), art. 12, 13 et 19

EXAMENS

Les candidats, dont l'échec n'est dû qu'à l'examen, peuvent se présenter à une session de rattrapage. La session de rattrapage se compose des épreuves complètes d'examen dans les disciplines dont la note définitive est insuffisante. Les notes définitives suffisantes restent acquises.

Les notes obtenues lors de la session de rattrapage remplacent celles de la session ordinaire; elles sont combinées avec les notes annuelles pour établir un nouveau bulletin de notes définitives. La Conférence des maîtres apprécie les cas limites ou les circonstances particulières.

 Règlement de l'École de culture générale 2022 (RECG), art. 20

CONDITIONS DE PROMOTION EN ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG)

PASSAGE DE L'ECG À L'EM EN 1^{RE} ANNÉE

1ECG en 1EM

Conditions à remplir à la fin du 1^{er} semestre pour accéder aux cours préparatoires en français et en mathématiques durant le 2^e semestre :

- statut d'élève régulier + ne pas avoir suivi, même en partie, l'EM
- bulletin semestriel suffisant
- 15 points = français + langue 2 ou langue 3 + mathématiques

Conditions finales devant être remplies à la fin de l'année scolaire (sans notion de cas limite ou de circonstances particulières) :

- bulletin annuel suffisant
- 15 points = français + langue 2 ou langue 3 + mathématiques
- au moins 4 à chacun des examens de français et de mathématiques à l'issue des cours préparatoires

👉 Règlement de l'École de maturité 2022 (REM), art. 5

PASSAGE DE L'ECG À L'EM EN 3^E ANNÉE

3ECG en 2EM

Fin de l'année scolaire (sans notion de cas limite ou de circonstances particulières) :

- Certificat ECG
- 16 points = français + (langue 2 + langue 3)/2 arrondi au demi-point + mathématiques + moyenne arrondie des notes du domaine choisi en ECG

Si conditions pas atteintes, possibilité unique d'examens complémentaires dans les branches insuffisantes.

👉 Règlement de l'École de maturité 2022 (REM), art. 7

CONDITIONS DE PROMOTION EN 4^E ANNÉE DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE, ORIENTATION PÉDAGOGIE (4MSOP)

ACCÈS AUX EXAMENS		
• évaluation finale du Travail de maturité spécialisée (TMsp)	note 4.0 min.	
RÉUSSITE		
• somme des notes (sans l'anglais, ni l'éthique et cultures religieuses, ni la culture antique)	24 points	TMsp, allemand, français, mathématiques, sciences expérimentales, sciences humaines
• points négatifs	1 point max.	
ACCÈS À LA SESSION DE RATTRAPAGE		
• points négatifs	2 points max.	
• nombre de notes inférieures à 4	3 notes max.	
Seules les disciplines ou domaines dont la note finale est insuffisante font l'objet d'un examen de rattrapage. Si une note de domaine est insuffisante, les examens de rattrapage portent sur toutes les disciplines du domaine. Les résultats des disciplines ou domaines réussis restent acquis.		

 Maturité spécialisée option pédagogie, plan d'études et critères de réussite (2023)